

**Province de Québec
Ville de Saint-Philippe**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à la salle du conseil de l'édifice situé au 2235, route Édouard-VII, le 28 août 2018, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil
 Madame la conseillère Martine Labelle
 Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne
 Monsieur le conseiller Justin Gagné
 Madame la conseillère Sylvie Messier
 Monsieur le conseiller Dany Goyette

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Johanne Beaulac

Sont aussi présents : Madame Manon Thériault, greffière
 Monsieur Martin Lelièvre, directeur général

La mairesse ouvre la séance à 19 h 01.

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE
du 28 août 2018, 19 h**

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Approbation de l'ordre du jour

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2.1 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

2.2 Approbation de la grille tarifaire 2018 - Transport adapté de la Rive-Sud Ouest (TARSO)

2.3 Nomination d'une mairesse suppléante – Période du 28 août 2018 au 9 avril 2019

2.4 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - réduction de la vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la route Édouard-VII, du Croissant du Parc au chemin Sanguinet

2.5 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - arrêt obligatoire sur la route Édouard-VII, intersection des rues des Ormes Est et Ouest

2.6 Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 1008-03
RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la
circulation, le stationnement et la sécurité publique

3. RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

3.1 Démission d'un technicien en documentation - Luc Brouillard

3.2 Embauche d'une technicienne en documentation

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

4.2 Approbation des comptes à payer du mois

5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

6. GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

6.1 Octroi de contrat - Travaux de stabilisation et de contrôle de
talus face au 145, rang Saint-Marc - Appel d'offres GTP-2018-03

6.2 Rejet de soumission - Réaménagement du parc Anatole-Lussier -
Appel d'offres GEN-2018-04

7. SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Octroi de contrat - Fourniture de cylindres d'oxygène

8. PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Dérogation mineure DM-2018-029 – 10, rue Roger – profondeur
dérogatoire du lot, implantation dérogatoire du bâtiment et d'un
escalier pour une construction multifamiliale projetée (lot 2 713
247 du cadastre du Québec)

8.2 Dérogation mineure - DM-2018-040 - 2495, route Édouard-VII -
Projet de construction d'un bâtiment commercial dont
l'implantation et l'aménagement de terrain est dérogatoire (lot 6
042 056 du cadastre)

8.3 Dérogation mineure - DM-2018-043 - 1145, route Édouard-VII -
Aménagement d'un nombre dérogatoire de cases de
stationnement dans le cadre d'un agrandissement de bâtiment
(lot 4 453 247 du cadastre du Québec)

8.4 Approbation - Recommandations - Comité consultatif
d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration
architecturale (PIIA)

8.5 Nomination - comité consultatif d'urbanisme (CCU) - citoyens

9.1.Varia

9.2.Informations de madame la mairesse

9.3.Questions des gens de la salle

9.4.Levée de la séance

9.4.1Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

18-08-171 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance ordinaire.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

18-08-172 Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2018.

18-08-173 Approbation de la grille tarifaire 2018 - Transport adapté de la Rive-Sud Ouest (TARSO)

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs du Transport adapté de la Rive-Sud Ouest «TARSO» ont adopté la résolution 2018-024 concernant la grille tarifaire pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 48.41 de la *Loi sur les transports* (L.R.Q. c. T-12), la Ville de Saint-Philippe doit fixer par résolution les différents tarifs pour le transport des usagers;

CONSIDÉRANT QUE TARSO désire harmoniser sa grille tarifaire avec celle d'EXO secteur Roussillon et d'EXO secteur Le Richelain ou tous autres organismes comparables;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle grille tarifaire de TARSO est entrée en vigueur le 1er juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver la grille tarifaire en vigueur au 1er juillet 2018 de TARSO pour le transport des usagers, annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

18-08-174 Nomination d'une mairesse suppléante – Période du 28 août 2018 au 9 avril 2019

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Vincent Lanteigne, conseiller du district #3, à titre de maire suppléant, se termine le 28 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de désigner madame Sylvie Messier, conseillère du district # 5, pour agir à titre de mairesse suppléante pour la période du 28 août 2018 au 9 avril 2019.

18-08-175 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - réduction de la vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur la route Édouard-VII, du Croissant du Parc au chemin Sanguinet

CONSIDÉRANT que la vitesse actuellement autorisée sur le tronçon de la route Édouard-VII, entre le Croissant du Parc et le chemin Sanguinet, est de 70 km/h;

CONSIDÉRANT QUE l'on retrouve sur ce tronçon des secteurs de redéveloppement et de nouveaux développements résidentiels;

CONSIDÉRANT que le secteur est habité par de nombreuses jeunes familles;

CONSIDÉRANT également la construction récente d'un parc de planche à roulettes au 2235, route Édouard-VII;

CONSIDÉRANT QUE tous ces éléments entraînent la présence d'un nombre important d'adultes et de jeunes enfants qui circulent tantôt à pied, tantôt à bicyclette, au travers de la circulation automobile;

CONSIDÉRANT que ce tronçon de la route Édouard-VII est de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge important de réitérer sa demande auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que la vitesse y soit réduite;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de réduire, de 70 km/h à 50 km/h, la vitesse sur la route Édouard-VII, entre le Croissant du Parc et le chemin Sanguinet.

D'adresser un exemplaire de la présente résolution au Député de La Prairie, monsieur Richard Merlini, afin de solliciter son appui.

18-08-176 Demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports - arrêt obligatoire sur la route Édouard-VII, intersection des rues des Ormes Est et Ouest

CONSIDÉRANT que l'intersection de la route Édouard-VII et de la rue des Ormes n'est pas contrôlée par des panneaux d'arrêt obligatoire;

CONSIDÉRANT QU'on retrouve à cette intersection, un passage piéton faisant partie du corridor scolaire désigné;

CONSIDÉRANT la proximité des écoles primaires Des Moussaillons et De-la-Traversée;

CONSIDÉRANT la présence de la Crèmerie Saint-Philippe au 2415, route Édouard-VII;

CONSIDÉRANT la présence du Centre de la Petite enfance Saint-Philippe au 49, rue des Érables;

CONSIDÉRANT également la construction récente d'un parc de planche à roulettes au 2235, route Édouard-VII;

CONSIDÉRANT que le secteur est habité par de nombreuses jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE tous ces éléments entraînent la présence d'un nombre important de jeunes enfants qui circulent tantôt à pied, tantôt à bicyclette, au travers de la circulation automobile;

CONSIDÉRANT les problèmes de sécurité et de visibilité en saison hivernale, en raison de la poudrière et des bancs de neige et lors de la saison estivale, en raison de la culture des champs de maïs;

CONSIDÉRANT que la route Édouard-VII dans ce secteur est de juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge important de réitérer sa demande auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin que des panneaux d'arrêt obligatoires soient installés à cette intersection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'installer des panneaux d'arrêt obligatoires sur la route Édouard-VII, à l'intersection des rues des Ormes Est et Ouest.

D'adresser un exemplaire de la présente résolution au Député de La Prairie, monsieur Richard Merlini, afin de solliciter son appui.

AM-2018-10 Avis de motion et dépôt du projet - Règlement numéro 1008-03 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la

sécurité publique

a) AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Manon-Josée D'Auteuil, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil il sera présenté le Règlement numéro 1008-03 RIP modifiant le règlement numéro 1008-00 RIP concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique.

b) DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET

Madame D'Auteuil dépose le projet de règlement numéro 1008-03 RIP, lequel a pour objet:

- de retirer l'interdiction de stationner sur la rue Livernois, du côté Est de la rue, entre 7h et 19h, du lundi au vendredi;
- de réduire la vitesse de 50 km/h à 40 km/h sur la route Édouard-VII, entre la montée Monette et la rue Martin;
- d'interdire le stationnement sur la rue George-Henri, entre les numéros civiques 4 et 8 et les numéros civiques 7 et la route Édouard-VII.

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

18-08-177 Démission d'un technicien en documentation - Luc Brouillard

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Luc Brouillard, technicien en documentation, en date du 11 juillet 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de monsieur Luc Brouillard, au poste de technicien en documentation au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, en date du 11 juillet 2018.

DE REMERCIER ce dernier pour les services rendus à la Ville de Saint-Philippe.

18-08-178 Embauche d'une technicienne en documentation

CONSIDÉRANT la vacance au poste de technicien en documentation à la bibliothèque;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'embaucher madame Leïla Sabsabi-Proulx, au poste de

technicienne en documentation, aux conditions de la convention collective en vigueur, à compter du 29 août 2018.

Le salaire attribué à madame Sabsabi-Proulx à l'embauche est celui de l'échelon 3 de la classe 6.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités des postes budgétaires 02-770-00-111 et 02-770-00-250.

FINANCES ET TRÉSORERIE

18-08-179 Ratification de la liste des chèques émis pour le mois

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des chèques émis, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'entériner la liste des chèques émis du 5 juillet 2018 au 16 août 2018, tel que décrit ci-après :

DATE	NOS CHÈQUES	MONTANTS
2018-07-05	37549 à 37568	135 413,81 \$
2018-07-12	M 385 à M 388 et 37718 à 37745	130 152,17 \$
2018-07-20	M 389 et 37746 à 37785	29 600,29 \$
2018-07-26	M 390 à M 393 et 37786 à 37803	143 636,54 \$
2018-08-02	37804 à 37822	36 362,36 \$
2018-08-09	M 394 à M 397 et 37823 à 37861	292 861,70 \$
2018-08-16	M 398 à M 400 et 37862 à 37873	378 448,38 \$
TOTAL		1 146 475,25\$

18-08-180 Approbation des comptes à payer du mois

CONSIDÉRANT le rapport préparé par la directrice du Service des finances et de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer;

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer suivants :

LISTE #	MOIS	RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT	COMPTE	NUMÉROS DE CHÈQUES
1	2018-08		328 203,87 \$	FAG	37896 à 38028
TOTAL			328 203,87 \$		

QUE les comptes à payer sont payables par chèques, tel que ci-haut décrit.

QUE la directrice du Service des finances et de la trésorerie soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes à même les disponibilités budgétaires.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun point à l'ordre du jour.

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

18-08-181 Octroi de contrat - Travaux de stabilisation et de contrôle de talus face au 145, rang Saint-Marc - Appel d'offres GTP-2018-03

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour la réalisation des travaux de stabilisation et de contrôle de talus face au 145, rang Saint-Marc;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (\$) (taxes incluses)	CONFORMITÉ
L.A. Hébert inc.	109 833,78	conforme
Univert Paysagement inc.	119 999,41	non conforme

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de stabilisation et de contrôle de talus face au 145, rang Saint-Marc au plus bas soumissionnaire conforme, soit L.A. Hébert inc., aux prix unitaires et forfaitaires soumissionnés, le tout aux conditions stipulées aux documents d'appel d'offres numéro GTP-2018-03 et à la soumission retenue.

La valeur approximative de ce contrat est de 109 833,78 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-00-711. Ces travaux sont subventionnés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

18-08-182 Rejet de soumission - Réaménagement du parc Anatole-Lussier - Appel d'offres GEN-2018-04

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe a procédé, par appel d'offres public, à la demande de soumissions pour le réaménagement du parc Anatole-Lussier;

CONSIDÉRANT QUE le seul soumissionnaire est le suivant:

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (\$) (taxes incluses)	MONTANT (\$) CORRIGÉ (taxes incluses)	CONFORMITÉ
Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.)	465 078,59	464 699,18	conforme

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné est beaucoup plus élevé qu'anticipé et que la Ville n'a pas les budgets disponibles;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité de rejeter la soumission ouverte dans le cadre de l'appel d'offres numéro GEN-2018-04 pour le réaménagement du parc Anatole-Lussier.

SÉCURITÉ INCENDIE

18-08-183 Octroi de contrat - Fourniture de cylindres d'oxygène

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à la demande de prix pour la location et le remplissage de cylindres d'oxygène pour le Service de sécurité incendie pour une période de cinq ans, soit du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires sont les suivants:

Soumissionnaires	Prix/par recharge (toutes taxes exclues)	Montant annuel pour la location des 20 cylindres(toutes taxes exclues)
Perron et Fils	53,50\$	Inclus
Previmed Inc.	17,00\$	100,00\$

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la location et le remplissage de cylindres d'oxygène pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Previmed Inc., aux prix unitaire et forfaitaire soumissionnés.

La valeur annuelle approximative de ce contrat est de 750,00 \$, taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents relatifs à ce contrat.

Que les deniers requis au paiement de cette dépense soient réservés au budget pour les années 2019 à 2023.

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

18-08-184 **Dérogation mineure DM-2018-029 – 10, rue Roger – profondeur dérogatoire du lot, implantation dérogatoire du bâtiment et d’un escalier pour une construction multifamiliale projetée (lot 2 713 247 du cadastre du Québec)**

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2018-029 est expliqué aux personnes présentes.

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 10, rue Roger.

Aucune intervention.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 10, rue Roger sur le lot 2 713 247 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 18-06-27-06 - dossier DM-2018-029;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 10, rue Roger sur le lot 2 713 247 du cadastre du Québec, situé dans la zone H-27, ayant pour objet d'autoriser l'implantation du bâtiment à 11,99 mètres de la ligne avant du terrain, à 4,77 mètres de la ligne arrière du terrain, l'implantation de l'escalier extérieur donnant accès au rez-de-chaussée à 1,26 mètre de la ligne arrière du terrain, sur un lot d'une profondeur de 27,43 mètres.

18-08-185 **Dérogation mineure - DM-2018-040 - 2495, route Édouard-VII - Projet de construction d'un bâtiment commercial dont l'implantation et l'aménagement de terrain est dérogatoire (lot 6 042 056 du cadastre)**

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2018-040 est expliqué aux personnes présentes.

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 2495, route Édouard-VII.

Aucune intervention.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 2495, route Édouard-VII sur le lot 6 042 056 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 18.07.25.05 - dossier DM-2018-040;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 2495, route Édouard-VII sur le lot 6 042 056 du cadastre du Québec, situé dans la zone C-122, ayant pour objet d'autoriser la construction du bâtiment à 3,62 mètres de la ligne avant du terrain et à 3,66 mètres de la ligne avant-secondaire, d'autoriser l'aménagement d'un enclos à déchets à 1 mètre d'une ligne de terrain, l'aménagement d'une zone tampon de 2,13 mètres de largeur, l'aménagement d'une aire d'isolement de 0,73 mètre entre le stationnement et la ligne latérale du terrain et finalement, l'aménagement d'une terrasse saisonnière représentant 18% de la superficie du commerce.

La dérogation mineure demeure toutefois conditionnelle au respect des conditions suivantes:

- à ce que les bonbonnes de propane soient relocalisées hors de la zone tampon de 5 mètres;
- à ce que l'implantation au sol du bâtiment, dans sa forme et son emplacement, reste identique à celle présentée au plan portant la minute 20113 de Louise Rivard, arpenteuse-géomètre;
- à ce que les cases de stationnement numéro 10 à 18 soit décalées vers l'arrière-lot de manière à ce que les cases numéro 1 et 10 soit à égale distance de la ligne de rue.

18-08-186 **Dérogation mineure - DM-2018-043 - 1145, route Édouard-VII - Aménagement d'un nombre dérogatoire de cases de stationnement dans le cadre d'un agrandissement de bâtiment (lot 4 453 247 du cadastre du Québec)**

a) Consultation du public sur cette demande:

L'objet de la demande de dérogation mineure DM-2018-043 est expliqué aux personnes présentes.

Madame la mairesse invite les personnes présentes à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 1145, route Édouard-VII.

Aucune intervention.

b) Décision du conseil:

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble sis au 1145, route Édouard-VII sur le lot 4 453 247 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'UN avis a été affiché et publié en conformité avec le Règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) 18.07.025.06 - dossier DM-2018-043;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'accorder la dérogation mineure pour l'immeuble sis au 1145, route Édouard-VII sur le lot 4 453 247 du cadastre du Québec, situé dans la zone I-02, ayant pour objet d'autoriser l'aménagement d'un stationnement de 172 cases.

18-08-187 Approbation - Recommandations - Comité consultatif d'urbanisme (CCU) - Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Il est proposé par le conseiller Vincent Lanteigne et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les demandes de permis assujetties au *Règlement 408 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*, conformément au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 juillet 2018 selon ce qui suit:

PERMIS DE CONSTRUCTION				
No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
18.07.25.08	Unifamiliale isolée	34, rang St-André Lot 4 624 816	H-219	Approuver la demande de permis de construction pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2018-050.
18.07.25.09	Unifamiliales jumelées	209-213, rue Dupuis Lots projetés 6 260 445 et 6 260 446	H-28	Approuver la demande de permis de construction pour deux bâtiments unifamiliaux jumelés, et ce, selon les informations contenues à la

				grille d'analyse P.I.I.A.2018-037.
18.07.25.10	Unifamiliales jumelées	205-209, rue Deneault Lots projetés 6 264 752 et 6 264 753	H-06	Approuver la demande de permis de construction pour deux bâtiments unifamiliaux jumelés, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2018-046.
18.07.25.11	Unifamiliales jumelées	58-62, rue Jean Lots projetés 6 250 691 et 6 250 692	H-10	Approuver la demande de permis de construction pour deux bâtiments unifamiliaux jumelés, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2018-047.
18.07.25.12	Unifamiliales contiguës	240-244 et 248, rue Stéphane Lots projetés 6 258 579, 6 258 580 et 6 258 581	H-19	Approuver la demande de permis de construction pour trois bâtiments unifamiliaux contiguës, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2018-048.

PERMIS D'AGRANDISSEMENT

No recommandation	Type de construction	Adresses et lots projetés	Zone concernée	Recommandation
18.07.25.07	Commerciale	1145, route Édouard-VII Lot 4 453 247	Zone I-02	Approuver la demande de permis d'agrandissement pour un bâtiment commercial, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A.2018-044
18.07.25.13	Unifamiliale isolée	1800, route Édouard-VII Lot 2 713 735	Zone-07	Approuver la demande de permis de rénovation pour un bâtiment unifamilial isolé, et ce, selon les informations contenues à la grille d'analyse P.I.I.A. 2018-049 et conditionnellement à ce que la façade du garage comporte un décroché d'au moins 45 centimètres vers l'arrière par rapport à la façade existante et conditionnellement à ce que la toiture de l'agrandissement soit plus basse que la toiture existante et

				qu'elle se rattache au mur latéral gauche existant.
--	--	--	--	---

18-08-188 Nomination - comité consultatif d'urbanisme (CCU) - citoyens

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Philippe s'est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU) conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement numéro 364 relatif au comité consultatif d'urbanisme, ce comité est formé, entre autres, de cinq personnes résidentes de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'un siège des membres citoyens demeure vacant;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de retenir la candidature de monsieur Roger Courchesne pour combler ce siège;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Dany Goyette et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Roger Courchesne, membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour la période du 1er août 2018 au 1er août 2019.

VARIA

Aucun point à l'ordre du jour.

INFORMATIONS DE MADAME LA MAIRESSE

Madame Beaulac informe les citoyens des divers dossiers et activités présentement en cours.

QUESTIONS DES GENS DE LA SALLE

14 personnes autres que celles mentionnées au début du procès-verbal ont assisté à la séance de conseil.

Madame Beaulac invite les citoyens présents à la période de questions.

La période de questions débute à 19 h 35.

LEVÉE DE LA SÉANCE

18-08-189 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Sylvie Messier et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 20 h 04.

(s) Johanne Beaulac

(s) Manon Thériault

Johanne Beaulac, mairesse

Me Manon Thériault, greffière